

Question écrite du 3 octobre 2018 de M. Eric Bertinat: «En 20 ans, combien de voies publiques communales ont été fermées à la circulation privée?»

Du point de vue administratif, les voies publiques sont divisées en voies publiques cantonales et en voies publiques communales. Les voies publiques communales comprennent les voies qui ne sont pas classées comme voies publiques cantonales ou qui n'appartiennent pas à des propriétaires privés. En Ville de Genève, toutes les voies publiques sont de nature communale depuis 1931.

Sans crainte de s'attaquer à la liberté individuelle du choix du mode de transport garantie par la Constitution cantonale, la Ville de Genève «développe depuis plusieurs années une politique de réappropriation de l'espace public visant à une meilleure répartition entre les différents usagers du domaine public». Concrètement, alors que nos infrastructures routières sont dépassées et ne permettent plus de répondre à la demande en déplacements d'une population grandissante, des routes sont fermées à la circulation, des chaussées rétrécies, des obstacles créés et des places de stationnement supprimées.

Le net rejet en votation populaire d'une initiative visant la fermeture de 50 rues à la circulation n'a rien changé à la volonté de la Ville de continuer à restreindre, année après année, le nombre et la taille des voies publiques ouvertes aux moyens de transport privés, alors que la population de la Ville est passée de 175 000 à 202 000 personnes entre 1998 et 2018.

Ma question est la suivante:

Entre 1998 et 2018, comment a évolué en mètres carrés et en kilomètres le réseau communal ouvert à la circulation individuelle motorisée?